
DESTINATAIRES : Les employés et les gestionnaires de la DPD travaillant auprès de la clientèle hébergés

EXPÉDITEUR : Annie Couture, directrice des programmes Déficiences

DATE : Le 30 décembre 2024

OBJET : **Modification à la rédaction de la fiche de transaction de placement**

Afin de diminuer la charge cléricale des intervenants qualité et intervenants pivots de la DPD impliqués en hébergement RI-RTF, ainsi que de diminuer les délais de rédaction, nous souhaitons vous informer de la mise en place d'un processus allégé concernant la fiche de transaction de placement.

Actuellement, la fiche de transaction de placement est remplie par l'intervenant qualité. À compter du 6 janvier 2025, l'intervenant qualité devra compléter un FORMS composé de 6 questions. Ce FORMS sera traité ensuite par notre équipe de soutien administratif qui assurera la complétion de la fiche de transaction de placement et les modifications requises dans nos systèmes d'information clientèle (SIPAD et SIRTf).

Il est donc possible qu'une agente administrative de la coordination Accès Hébergement, qualité et soutien aux milieux de vie vous contacte afin d'avoir les informations requises ou manquantes pour remplir la fiche.

En plus de diminuer la charge de travail des intervenants, cette nouvelle pratique vise également à diminuer les délais de complétion et par le fait même, assurer l'exactitude en temps réel de l'information inscrite dans nos systèmes d'information clientèle. Cette exactitude a un impact important à plusieurs niveaux, notamment la rétribution de l'usager, l'identification du milieu de vie, la réclamation de l'Allocation spéciale pour enfant et la rémunération de la ressource.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

AC